



Informations importantes aux personnes transportées par les bénévoles de la Ligue valaisanne contre le cancer

Procédure pour les demandes de transports

Afin de répondre à des exigences légales et administratives, nous vous serions reconnaissants, dans un premier temps, de bien vouloir remplir les documents annexés tels que **la déclaration de consentement et la fiche d'identité**. **Veillez les renvoyer dûment signés par retour de courrier ou par courriel à : info@lvcc.ch**. Nous vous assurons que toutes ces données seront traitées de manière confidentielle. Dans le but de pouvoir assurer votre prise en charge par notre service des transports, ces informations nous sont indispensables.

Concernant l'organisation des transports, nous vous prions de nous communiquer uniquement les dates de vos rendez-vous médicaux liés à votre traitement oncologique, pour lesquels des déplacements doivent être organisés par notre secrétariat. Les transports sont **réservés exclusivement aux traitements oncologiques** et sont planifiés **du lundi au vendredi**, en complément de vos possibilités personnelles. Les transports ne sont pas assurés le week-end et les jours fériés. Les demandes doivent nous parvenir **au plus tard 48 heures à l'avance**.

Nous ne pouvons pas garantir la prise en charge de l'ensemble de vos transports par notre service, ceux-ci dépendant de la disponibilité de nos bénévoles et de nos ressources. La priorité est donnée aux rendez-vous liés aux traitements en phase aiguë, tels que les séances de chimiothérapie ou de radiothérapie.

Il est également important de noter que **le choix du bénévole accompagnant n'est pas possible**. La répartition des trajets est effectuée en fonction des disponibilités de nos conducteurs, afin d'assurer une organisation optimale. Enfin, **la Ligue se réserve le droit de refuser une demande de transport**, en fonction des contraintes logistiques et des ressources disponibles.

Les transports sont assurés par des bénévoles **utilisant leur véhicule privé**. Ces derniers ne disposent pas des équipements nécessaires pour accueillir certains moyens auxiliaires, tels que les fauteuils roulants, ni pour assurer le transport de personnes requérant une surveillance particulière ou un accompagnement médical spécifique. En pareil cas, il convient de s'adresser directement à des prestataires spécialisés tels que Transport Handicap ou tout autre service compétent.

Responsabilité

Le service de transport est assuré par des conducteurs bénévoles qui s'engagent à titre gracieux pendant leur temps libre et mettent celui-ci à disposition des passagers. Nous ne sommes pas un service d'urgence. De plus, la Ligue décline toute responsabilité pour les trajets non effectués ou réalisés hors des délais prévus.

Tarifs

Une participation financière est demandée pour chaque course, comprenant l'aller et le retour, à tous les patients, et facturée par notre Ligue sur la base des tarifs suivants :

- **Fr. 10.00** : pour des transports dans la même ville ;
- **Fr. 15.00** : pour tous les autres transports dans le canton ;
- **Fr. 15.00** : pour les patients soignés dans l'Hôpital Riviera Chablais, Vaud-Valais, à Rennaz ;
- **Fr. 40.00** : pour tous les autres transports hors canton.

Les factures relatives à votre prise en charge sont établies et envoyées, en principe, mensuellement.

Ces tarifs ne couvrent pas nos frais. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants pour chaque don.

En espérant que ce service vous soit précieux.

Ligue valaisanne contre le cancer

Annexes : mentionnées